

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 40206 Numéro SIREN : 385 140 199 Nom ou dénomination : DENG
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2022 sous le numéro de dépôt 9836

« DENGI »

Société par Actions Simplifiée au capital de €48 000
Siège social : Route de Souchez
62143 ANGRES

385 140 199 RCS ARRAS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. L. L. L.', is written over a horizontal line.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DENGDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise route de Souchez 62143 ANGRESDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 8 5 1 4 0 1 9 9 0 0 0 1 4Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/03/2022

						Exercice N clos le, 31/03/2022			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	50 576	AG	50 146	430	
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	1 270 125	AO	1 928	1 268 196	
		Constructions		AP	5 322 264	AQ	1 903 769	3 418 495	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	1 820 508	AS	1 103 007	717 501	
		Autres immobilisations corporelles		AT	576 471	AU	396 178	180 293	
		Immobilisations en cours		AV	22 548	AW		22 548	
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	84 297	CV		84 297	
		Créances rattachées à des participations		BB	15 700	BC		15 700	
		Autres titres immobilisés		BD	69 064	BE		69 064	
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	1 215	BI		1 215	
TOTAL (II)				BJ	9 232 771	BK	3 455 030	5 777 741	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	9 639	BM		9 639	
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	1 340 983	BU		1 340 983	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	369 935	BY	3 607	366 328	
		Autres créances (3)		BZ	222 793	CA		222 793	
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD	1 229 270	CE	73 324	1 155 945	
Disponibilités		CF	1 141 759	CG		1 141 759			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	123 474	CI		123 474		
	TOTAL (III)		CJ	4 437 856	CK	76 931	4 360 924		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	13 670 628	IA	3 531 961	10 138 666		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		26	

26

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DENG I		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 48 000)	DA	48 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 993 255		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	833 894		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	2 879 949	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	7 324		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	7 324		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 072 610		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 348		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 134 094		
	Dettes fiscales et sociales	DY	930 172		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	47 616		
	Autres dettes	EA	63 550		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	7 251 393		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 138 666		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 719 630		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 124			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

R6

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DENGI							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	31 960 388	FB		FC	31 960 388	
	Production vendue { biens * services *	FD	21 684	FE		FF	21 684	
		FG	652 987	FH		FI	652 987	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	32 635 059	FK		FL	32 635 059	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	102 803	
	Autres produits (1) (11)					FQ	22 861	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	32 760 724
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	25 914 621	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	79 520	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	124 530	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(2 044)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 214 149	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	376 233	
	Salaires et traitements*					FY	2 404 356	
	Charges sociales (10)					FZ	676 957	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	549 594
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 607
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	7 324
	Autres charges (12)					GE	2 271	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	31 351 122
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 409 601	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 705	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 507	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	8 133	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	14 346	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	73 324	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	46 811	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	10 660	
	Total des charges financières (VI)					GU	130 796	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(116 449)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 293 152	

Désignation de l'entreprise <u>SAS DENGI</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 130	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 130	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	90	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	3 617	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 707	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 423	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	159 005	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	303 675	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	32 782 202	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	31 948 308	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	833 894	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	5 559
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	89 641	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		90		
Amortissements des immobilisations		3 617		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			7 130	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

26

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DENGI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 10 138 667 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 833 894 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ANS
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et En Cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en rapport avec les quantités consommées sur les 12 derniers mois, individualisée article par article.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,25 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %

Règles et méthodes comptables

– Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

26

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS DENG										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	50 576	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	1 250 000	KH		KI	20 125	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	2 681 054	KJ	2 704 391	KK		KL	1 900	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	211 638	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	2 319 473	KQ		KR	84 861
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 810 067	KT		KU	10 441
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	188 793	KW		KX	10 669	
		Matériel de transport*				KY	20 818	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	337 923	LC		LD	26 267	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	22 548	
	Avances et acomptes					LK	5 000	LL		LM		
	TOTAL III					LN	8 848 106	LO		LP	176 812	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	69 264	8V		8W	30 778
		Autres titres immobilisés					IP	68 443	IR		IS	621
Prêts et autres immobilisations financières					IT	1 055	IU		IV	730		
TOTAL IV					LQ	138 762	LR		LS	32 129		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	9 037 445	ØH		ØJ	208 941		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	50 576	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	1 270 125	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	2 706 291	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	211 638	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	2 404 334	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	1 820 508	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM	8 000	MN	191 462	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	20 818	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	364 190	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	22 548	NB		
	Avances et acomptes			NC	5 000	ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY	5 000	NG	8 000	NH	9 011 918	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ	45	ØX		ØY	99 997	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C	69 064	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	570	2F	1 215	2G		
	TOTAL IV			I3	45	NJ	570	NK	170 276	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	5 045	ØK	8 570	ØL	9 232 771	ØM			

Désignation de l'entreprise SAS DENG INéant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	49 658	PF	488	PG		PII	50 146
TOTAL I		RK	49 658	RM	488	RN		RO	50 146
Terrains		PI		PJ	1 928	PK		PL	1 928
Constructions	Sur sol propre	PM	209 724	PN	174 057	PO		PQ	383 781
	Sur sol d'autrui	PR	109 706	PS	8 939	PT		PU	118 645
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	1 207 912	PW	193 429	PX		PY	1 401 341
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	959 570	QA	143 437	QB		QC	1 103 007
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	105 914	QE	16 381	QF	8 000	QG	114 296
	Matériel de transport	QH	20 818	QI		QJ		QK	20 818
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	246 513	QM	14 549	QN		QO	261 062
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 860 159	QV	552 723	QW	8 000	QX	3 404 883
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 909 818	ØP	553 211	ØQ	8 000	ØR	3 455 030

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
														X8	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NO+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		

CADRE C						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2022
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/03/2022

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS DENGI

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS DENGI**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DENG										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	15 700	UM		UN	15 700			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1 215	UV		UW	1 215			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	8 016		8 016					
	Autres créances clients		UX	361 919		361 919					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) ☐ UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 200		2 200					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1		1					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	122 271		122 271					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	58 805		58 805					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	39 515		39 515					
	Charges constatées d'avance		VS	123 474		123 474					
	TOTAUX			VT	733 118	VU	716 203	VV	16 915		
	RENOIS	(1)	Montant des	VD							
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 124		2 124						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4 070 485		538 722		1 649 400		1 882 362		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 348		3 348						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 134 094		2 134 094						
Personnel et comptes rattachés		8C	548 960		548 960						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	157 109		157 109						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 946		6 946						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	216 990		216 990						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	47 616		47 616						
Groupe et associés (2)		VI	164		164						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	63 550		63 550						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	7 251 393	VZ	3 719 630		1 649 400	1 882 362		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	164			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	661 369	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

« DENGİ »

Société par Actions Simplifiée au capital de € 48 000
Siège social: Route de Souchez
62143 ANGRES

385 140 199 RCS ARRAS

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021, s'élevant à € 910 963,12, à savoir ; :

- à distribuer à titre de dividendes € 501 000,00
- le solde à la réserve facultative € 409 963,12

Chaque action donnera droit à un dividendes de € 167.

Nous vous précisons que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2020 :

1 – Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « *flat tax* » de 30% regroupant :

* Le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80%, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à € 50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à € 75 000 pour les couples soumis à imposition commune ;

* Les prélèvements sociaux de 17,20% ;

Les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 – Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les Associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40% sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80% versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- La réserve légale reste fixée à € 4 800, soit 10% du capital social,
- Le poste « autres réserves » sera porté de € 1 993 255,17 à € 2 403 218,29.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale précise qu'au cours des trois derniers exercices, il a été distribué aux Associés, les dividendes suivants, à savoir :

- Par décision de l'Assemblée Générale du 24 janvier 2019, la somme de € 501 000, soit un dividende de € 167 par action, soumis au prélèvement forfaitaire unique dit « *flat tax* » de 30%.

RG



Grégoire & Associés

PARC DE L'HORLOGE - 21/23, RUE DU PETIT ALBI
BATIMENT LE CERES 303 - 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE
TÉL. : 01 34 22 00 84 - FAX : 01 34 22 00 87 - EMAIL : cergy@sagg.fr

DENGI

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL 48 000€
SIEGE SOCIAL : Route de Souchez CD 58 62143 ANGRES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS
AU 31 MARS 2022

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIEGE SOCIAL : 25, RUE LA BOÉTIE - 75008 PARIS - TÉL. 01 43 12 86 00 - FAX. 01 43 12 86 01 - EMAIL : paris@sagg.fr - SITE INTERNET : www.sagg.fr
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 000 € - RCS : PARIS B 312 261 985 - SIRET : 312 261 985 00017 - APF 69207

PARIS - CERGY-PONTOISE - NANCY - REIMS - STRASBOURG - VANNES - DIJON

DENGI
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL 48 000€
SIEGE SOCIAL : Route de Souchez CD 58 62143 ANGRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2022

Aux actionnaires de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DENGI relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Avril 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur en date du 11 juillet 2022.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cergy Pontoise
Le 14 Septembre 2022

Le commissaire aux comptes
Grégoire & Associés

Signé électroniquement le 14/09/2022 par
Veronique Pizzaferrì

Grégoire&Associés es

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	50 577	50 147	430	918
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 270 125	1 929	1 268 196	1 250 000
Constructions	5 322 264	1 903 769	3 418 495	3 708 160
Installations techniques, matériel et outillage	1 820 509	1 103 007	717 502	850 498
Autres immobilisations corporelles	576 472	396 178	180 293	174 288
Immob. en cours / Avances & acomptes	22 548		22 548	5 000
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	99 997		99 997	69 264
Autres titres immobilisés	69 065		69 065	68 444
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 215		1 215	1 055
ACTIF IMMOBILISE	9 232 772	3 455 030	5 777 742	6 127 627
Stocks				
Matières premières et autres approv.	9 640		9 640	7 595
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 340 984		1 340 984	1 420 504
Créances				
Clients et comptes rattachés	369 936	3 607	366 328	227 162
Fournisseurs débiteurs	24 666		24 666	31 230
Personnel	2 201		2 201	1
Etat, Impôts sur les bénéfices	122 271		122 271	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	58 806		58 806	150 595
Autres créances	14 849		14 849	42 051
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	1 229 270	73 324	1 155 946	801 773
Disponibilités	1 141 759		1 141 759	1 779 827
Charges constatées d'avance	123 474		123 474	128 107
ACTIF CIRCULANT	4 437 857	76 932	4 360 925	4 588 845
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	13 670 628	3 531 962	10 138 667	10 716 473

Bilan

	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	48 000	48 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 800	4 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 993 255	1 583 292
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	833 894	910 963
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 879 949	2 547 055
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	7 324	9 916
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 324	9 916
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	4 070 486	4 731 855
Découverts et concours bancaires	2 124	1 903
Emprunts et dettes financières diverses	3 349	3 349
Emprunts et dettes financières diverses – Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 134 095	2 035 574
Personnel	548 960	584 613
Organismes sociaux	157 110	166 678
Etat, Impôts sur les bénéfices		264 728
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 947	20 715
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	217 156	198 638
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47 616	88 650
Autres dettes	63 551	62 799
Produits constatés d'avance		
DETTES	7 251 393	8 159 502
Ecart de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	10 138 667	10 716 473

Compte de résultat

	31/03/22	31/03/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	31 960 388	29 387 678
Production vendue	674 672	543 509
Production stockée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	125 665	135 688
Total	32 760 725	30 066 875
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	25 914 622	23 682 591
Variation de stock (m/ses)	79 520	-181 539
Achats de m.p & aut.approv.	124 531	61 257
Variation de stock (m.p.)	-2 045	-1 909
Autres achats & charges externes	1 214 149	1 294 930
Total	27 330 777	24 855 329
Impôts, taxes et vers. assim.	376 234	319 719
Salaires et Traitements	2 404 357	2 317 472
Charges sociales	676 958	630 934
Amortissements et provisions	560 526	542 249
Autres charges	2 272	4 101
Total	4 020 346	3 814 476
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 409 602	1 397 070
Produits financiers	14 347	194 911
Charges financières	130 796	59 333
Résultat financier	-116 450	135 578
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	1 293 152	1 532 648
Produits exceptionnels	7 131	3 713
Charges exceptionnelles	3 708	
Résultat exceptionnel	3 423	3 713
Participation des salariés	159 006	201 751
Impôts sur les bénéfices	303 676	423 647
RESULTAT DE L'EXERCICE	833 894	910 963

Détail du compte de Résultat

	31/03/22	31/03/21	Abs.(M)	Abs.(%)
ENLÈVEMENT DÉCHETS, BENNES	13 966,38	13 374,19	592,19	4,43
DÉRATISATION ET ASSIMILÉS	1 404,80	583,24	821,56	140,86
ANALYSE HYGIÈNE	4 285,05	2 831,48	1 453,57	51,34
ENLÈVEMENT DES DÉCHATS BOUC	2 280,00	2 280,00		
CONTRIBUTION ECO-FOLIO	-1 793,85	2 776,56	-4 570,41	-164,61
CONTRIBUTION ECO-EMBALLAGES	2 897,48	2 250,44	647,04	28,75
PREST.LIVRAIS.COURSES DOMICILE	36 192,79	4 263,00	31 929,79	749,00
FRAIS GESTION TICKETS RESTAUR.	1 416,93	1 876,93	-460,00	-24,51
COÛT GESTION BANQUES DE COUP	485,82	446,77	39,05	8,74
CREDIT BAIL MATERIEL TRANSPOR	5 559,72	5 559,72		
LOYER IMMOBILIER	381 542,03	355 927,17	25 614,86	7,20
LOC.MOB. MAT. AUTRE	13 696,63	8 252,47	5 444,16	65,97
LOC.MOB. VÉHICULES	15 172,57	15 080,02	92,55	0,61
LOC.MOB. MAT. BUR. ET INFORM.	8 082,22	3 915,95	4 166,27	106,39
CHARGES LOCATIVES ET COPROP.	431,00		431,00	
ENTRETIEN IMMOBILIER	11 183,33	3 516,48	7 666,85	218,03
ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERS		-1 500,00	1 500,00	-100,00
ENTRET-RÉP. VÉH.DIR. PDG	623,29	3 611,83	-2 988,54	-82,74
ENTRET-RÉP. VÉH. DIR. DG	3 266,23	1 074,18	2 192,05	204,07
ENTRET-RÉP.VÉH.UTILIT. (VL)	1 246,72		1 246,72	
MAINTENANCE CONTRAT ENTRETI		16 695,56	-16 695,56	-100,00
MAINTENANCE CAISSES ET ASSIM.	710,66	10 241,75	-9 531,09	-93,06
MAINTENANCE MAT. OUTILL.AUTR	81 892,76	104 085,39	-22 192,63	-21,32
MAINTENANCE MAT. BUR.& INFOR	73 920,98	44 850,57	29 070,41	64,82
MAINTENANCE LOGICIELS	13 148,77	10 378,12	2 770,65	26,70
MAINTENANCE DIVERSES	3 078,90	24 697,70	-21 618,80	-87,53
ASSURANCE MULTIRISQUES	57 040,50	50 594,82	6 445,68	12,74
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVI		177,02	-177,02	-100,00
ASSURANCE TS RISQUES CHANTIE	3 188,31	3 188,48	-0,17	-0,01
ASSURANCE VÉH. PDG	1 022,18	1 323,54	-301,36	-22,77
ASSURANCE VÉH.UTILITAIRES	2 006,94	2 059,78	-52,84	-2,57
AUTRES ASSURANCES	43,53	42,03	1,50	3,57
ETUDES PRIX ET CONCURRENCE	2 236,07	2 968,27	-732,20	-24,67
ETUDES RELATIONS CLIENTS	644,00		644,00	
DOCUMENTATION GENERALE	124,05	2,94	121,11	NS
FRAIS.COLLOQ.SALONS & ASSEMB		27,28	-27,28	-100,00
PERSONNEL INTERIMAIRE	14 716,27	11 670,13	3 046,14	26,10
PERSONNEL DÉTACHÉ OU PRÊTÉ	70,00	600,00	-530,00	-88,33
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES E		1 125,00	-1 125,00	-100,00
COMMISSION COOPERNIC	821,76		821,76	
COMMISSION COOPELEC	1 081,84	689,69	392,15	56,86
HONOR. JURIDIQUES & COMPTABL	19 976,49	23 206,00	-3 229,51	-13,92
HONO.COMM.AUX CPTES/CONTR.L	17 000,00	13 000,00	4 000,00	30,77

Annexe

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Règles et méthodes comptables	x		
– Faits caractéristiques		x	
– Actif immobilisé	x		
– Détail des immobilisations	x		
– Frais d'établissement		x	
– Frais de recherche et de développement		x	
– Fonds commercial		x	
– Intérêts immobilisés		x	
– Immobilisations en cours de production		x	
– Approche par composant	x		
– Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
– Liste des filiales		x	
– Détail des amortissements		x	
– Tests de dépréciation des immobilisations		x	
– Informations sur les stocks	x		
– Etat des échéances des créances	x		
– Produits à recevoir	(Détail)		
– Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
– Dépréciation des immobilisations		x	
– Dépréciation des stocks		x	
– Dépréciation des créances	x		
– Dépréciation des valeurs mobilières	x		
– Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
– Composition du capital social	x		
– Parts bénéficiaires		x	
– Obligations convertibles échangeables		x	
– Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
– Tableau de variation des capitaux propres		x	
– Provisions réglementées		x	
– Provisions pour risques et charges	x		
– Etat des échéances des dettes	x		
– Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
– Charges à payer	(Détail)		
– Passifs sans évaluation fiable		x	
– Primes de remboursement d'emprunts		x	
– Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
– Clause de réserve de propriété		x	
– Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
– Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
– Actions propres		x	
– Règlement des difficultés des entreprises		x	
– Charges constatées d'avance	(Détail)		
– Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
– Contrats à long terme		x	
– Frais accessoires d'achat		x	
– Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes	x		
– Eléments imputables à un autre exercice		x	
– Opérations faites en commun		x	
– Résultat financier		x	
– Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
– Transactions avec des parties liées		x	
– Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
– Eléments exceptionnels		x	
– Transferts de charges exceptionnelles		x	
– Base de l'impôt sur les sociétés		x	
– Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
– Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
– Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
– Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
– Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
– Evénements postérieurs à la clôture		x	
– Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
– Effectifs		x	
– Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
– Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
– Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
– Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
– Engagements financiers donnés	x		
– Autres opérations non inscrites au bilan	x		
– Engagements financiers reçus		x	
– Crédit-bail		x	
– Engagement de retraite	x		
– CICE		x	
– Aspects environnementaux		x	
– Tableau des cinq derniers exercices	x		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DENG1

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 10 138 667 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 833 894 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ANS
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et En Cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en rapport avec les quantités consommées sur les 12 derniers mois, individualisée article par article.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,25 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %

Règles et méthodes comptables

– Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 577			50 577
Immobilisations incorporelles	50 577			50 577
– Terrains	1 250 000	20 125		1 270 125
– Constructions sur sol propre	2 704 392	1 900		2 706 292
– Constructions sur sol d'autrui	211 638			211 638
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 319 473	84 862		2 404 335
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 810 068	10 441		1 820 509
– Installations générales, agencements aménagements divers	188 793	10 669	8 000	191 462
– Matériel de transport	20 819			20 819
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	337 923	26 267		364 191
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours		22 548		22 548
– Avances et acomptes	5 000		5 000	
Immobilisations corporelles	8 848 106	176 812	13 000	9 011 918
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	69 264	30 778	45	99 997
– Autres titres immobilisés	68 444	621		69 065
– Prêts et autres immobilisations financières	1 055	730	570	1 215
Immobilisations financières	138 763	32 129	615	170 277
ACTIF IMMOBILISE	9 037 446	208 941	13 615	9 232 772

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		176 812	32 129	208 941
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		176 812	32 129	208 941
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		5 000	45	5 045
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		8 000	570	8 570
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		13 000	615	13 615

Immobilisations corporelles

Composants

Notes sur le bilan

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

	Valeur Brute	Utilisation ou Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) TERRAIN MAISON 2	50 000	0 Mois	
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) GROS OEUVRE	140 000	720 Mois	Linéaire
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) FACADE ETANCHEI	17 500	240 Mois	Linéaire
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) IGT	105 000	180 Mois	Linéaire
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) AGENCEMENTS	87 500	60 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) GROS OEUVRE DRIVE LIEVIN	833 648	300 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) FACADES ETANCHEINTE DRIVE LIE	655 923	240 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) IGT DRIVE LIEVIN	130 802	180 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) ELECTRICITE DRIVE LIEVIN	94 783	120 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) AGENCEMENT DRIVE LIEVIN	168 019	84 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) LOT FROID ALIMENTAIRE DRIVE LIE	201 235	120 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) CPLMT FACADES ETANCHEITE DRIV	29 633	240 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) CPLMT LOT ELECTRICITE DRIVE 758	7 500	120 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) LOT VOIRIE / RESEAUX DIVERS PGF	111 671	300 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) COMPLEMENT SOLDE ELECTRICITE	6 479	120 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) COMPLEMENT LOT GO DRIVE PCG	41 361	300 Mois	Linéaire
TOTAL	2 681 054		

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 658	488		50 147
Immobilisations incorporelles	49 658	488		50 147
– Terrains		1 929		1 929
– Constructions sur sol propre	209 724	174 057		383 782
– Constructions sur sol d'autrui	109 706	8 940		118 646
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 207 912	193 429		1 401 342
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	959 570	143 437		1 103 007
– Installations générales, agencements aménagements divers	105 915	16 382	8 000	114 297
– Matériel de transport	20 819			20 819
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	246 513	14 549		261 063
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 860 160	552 723	8 000	3 404 883
ACTIF IMMOBILISE	2 909 818	553 212	8 000	3 455 030

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 733 118 Euros

Et se ventile

– A moins d'un an 716 203 Euros

– A plus d'un an 16 915 Euros

Produits à recevoir

	Montant
RRRO A RECEVOIR TTC	148
PRODUIT A RECEVOIR TTC	1 245
Total	1 393

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
DEPRECIATION CREANCES CLIENTS	3 607
TOTAL	3 607

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Tableau des dépréciations par catégorie de valeurs mobilières :

	Montant
DEPRECIATION DES VMP	73 324
TOTAL	73 324

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 48 000,00 Euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	9 916	7 324	9 916		7 324
Total	9 916	7 324	9 916		7 324
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		7 324	9 916		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 251 393 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	2 124	2 124		
– à plus de 1 an à l'origine	4 070 486	538 723	1 649 400	1 882 363
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 349	3 349		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 134 095	2 134 095		
Dettes fiscales et sociales	930 008	930 008		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47 616	47 616		
Autres dettes (**)	63 716	63 716		
Produits constatés d'avance				
Total	7 251 393	3 719 630	1 649 400	1 882 363
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	661 369			
(**) Dont envers les associés	165			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 165 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FACT.A REC.FOURN.MAR.FILIERE	1 074
FACT.A REC. TTC FOURN FRAIS G.	141 458
DETTE PROV. POUR CONGES PAYES	179 324
DETTE PROVIS.PARTICIP. SAL.	157 697
DETTE PROV. PRIME INTERESSEMENT	74 623
PRIMES CONVENTIONNELLE À PAYER	45 136
PRIME BILAN AU PERS. À PAYER	88 873
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	31 801
TAXE APPRENTISSAGE À PAYER	4 419
CHAR. SO. S. PRIME DE BILAN A PAYER	24 884
COTISATION CSE A REGLER	5 667
ETAT – CHARGES A PAYER	199 328
TAXE APPRENTISSAGE	2 282
AIDE A LA CONSTRUCTION	12 775
TAXE FORMATION A PAYER	1
DIVERS CHARGES A PAYER	49 217
Total	1 018 560

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG.CONSTAT.D AVANCE	123 474		
Total	123 474		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	21 684		21 684
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	627 464		627 464
Ventes de marchandises	31 960 388		31 960 388
Produits des activités annexes	25 523		25 523
TOTAL	32 635 060		32 635 060

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 300 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 84 582 Euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	338 328
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	338 328
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	84 582
Base = (A – B – C – D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

